

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS429

présenté par

Mme Bregeon, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 13

I. – À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« correspondant au recouvrement ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après la seconde occurrence du mot :

« naturel »,

insérer les mots :

« qu'ils recouvrent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.